



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PROJET PARTICULIER RÉSOLUTION CA23 20 0381 (PP-30)

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté la résolution suivante :

CA23 20 0381 Projet particulier autorisant un usage de vente/service de pièces neuves pour automobiles, camions et véhicules légers sans service d'installation (4.2.3.1, al.1 (c)), sur le lot 1 498 865 (1220 à 1276, avenue Dollard), malgré la disposition de l'article 3.5.1 qui fait référence à la grille des usages et normes de la zone C10-08, ainsi qu'à l'article 7.35.5.1.iv) du Règlement de zonage 2098.

Cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution est entrée en vigueur le 9 novembre 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville à l'égard de cette résolution.

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution sur le site de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 novembre 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement